



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 mars 2026  
Français  
Original : anglais

### Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 50 de la résolution [2808 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo depuis le dernier rapport en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ([S/2025/779](#)). Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

#### II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été marquée par la poursuite des efforts diplomatiques dans un contexte de détérioration rapide des conditions de sécurité dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, par la restriction continue de l'espace politique et civique et par l'intensification des appels en faveur d'un dialogue national inclusif.

3. Le 4 décembre 2025, le Président des États-Unis d'Amérique a accueilli à Washington la cérémonie de signature des Accords de Washington pour la paix et la prospérité entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui ont été signés par le Président de la République démocratique du Congo et le Président du Rwanda. Les Accords comportent la Déclaration de principes du 25 avril 2025, l'Accord de paix de Washington du 27 juin 2025 et le cadre d'intégration économique régionale, paraphé le 7 novembre 2025. Des dirigeants régionaux, le Président de la Commission de l'Union africaine, le médiateur de l'Union africaine pour l'est de la République démocratique du Congo, des membres du groupe de cofacilitateurs de l'Union africaine ainsi que le Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar ont participé à la cérémonie.

4. Le 8 décembre 2025, le Président de la République démocratique du Congo a prononcé son discours annuel sur l'état de la nation, dans lequel il dénonçait les violations du cessez-le-feu, réaffirmait l'engagement de son Gouvernement en faveur d'un règlement diplomatique du conflit et soulignait que les processus menés par le Gouvernement du Qatar (processus de Doha) et le Gouvernement des États-Unis



d'Amérique (processus de Washington) visaient à préserver la souveraineté nationale, tout en réaffirmant qu'aucune amnistie ne serait accordée pour les crimes de guerre. Le 10 décembre 2025, l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23) s'est emparée d'Uvira, ville stratégique pour la République démocratique du Congo et le Burundi voisin. Face à la pression internationale, l'AFC/M23 a ensuite annoncé, le 17 janvier, qu'elle se retirait d'Uvira, tout en réclamant qu'une force internationale neutre soit déployée pour que reprennent, de façon crédible, des efforts politiques.

5. Dans ce contexte, la question du dialogue national inclusif est revenue dans les discussions lors de rencontres bilatérales organisées en décembre 2025 et en janvier 2026 entre le Président de la République démocratique du Congo et le Président de l'Angola, également Président sortant de l'Union africaine. Le 31 janvier, dans son discours annuel à l'intention du corps diplomatique, le Président de la République démocratique du Congo a déclaré que tout dialogue national serait mené et organisé par les institutions congolaises et se tiendrait en République démocratique du Congo.

6. Par ailleurs, des représentants de la société civile et de l'opposition ont continué d'exprimer leur inquiétude quant au fait que les restrictions imposées à l'espace politique et civique – notamment les arrestations arbitraires, les détentions et l'interdiction des rassemblements politiques – compromettaient les perspectives d'un dialogue inclusif. Le 18 janvier, à la suite des arrestations, en décembre 2025 et en janvier 2026 respectivement, du Secrétaire permanent et du Vice-Président du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie – le parti de l'ancien Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila –, ledit parti a exigé la remise en liberté sans condition des prisonniers politiques et a dénoncé ce qu'il a qualifié de criminalisation de l'opposition. Plusieurs dirigeants de l'opposition ont continué d'affirmer que le Gouvernement avait l'intention de reporter les élections législatives prévues pour décembre 2028.

7. Le 9 février, à Luanda – à l'issue de rencontres avec les autorités congolaises, les dirigeants des Églises catholique et protestante ainsi que les chefs de l'opposition –, le Président de l'Angola a reçu le Président de la République démocratique du Congo, le médiateur de l'Union africaine et un membre du groupe de cofacilitateurs de l'Union africaine, l'ancien Président du Nigeria, Olusegun Obasanjo. Ils ont réaffirmé l'importance d'un cessez-le-feu inconditionnel et ont conjointement chargé l'Angola de mener des consultations avec toutes les parties congolaises concernées afin d'ouvrir la voie à un dialogue national inclusif. Le 11 février, l'Angola a appelé à un cessez-le-feu entre les parties à compter du 18 février à midi, appel officiellement soutenu par le Président de la République démocratique du Congo. L'AFC/M23 a affirmé ne pas avoir été suffisamment consultée, mais a néanmoins souligné son attachement au mécanisme de cessez-le-feu convenu dans le cadre du processus de Doha.

8. Dans le cadre du processus de Doha, le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu a tenu six réunions virtuelles ; l'AFC/M23 n'a pas assisté à plusieurs de ces rencontres. Les parties ont continué de s'accuser mutuellement de violations du cessez-le-feu et d'attaques contre des civils, y compris le recours à des moyens aériens sophistiqués. Bien que les discussions sur six des huit protocoles de l'Accord-Cadre de Doha n'aient pas encore repris, la Première Ministre de la République démocratique du Congo a indiqué que les préparatifs intergouvernementaux avaient débuté dans le cadre de groupes de travail sectoriels.

9. Le 10 janvier, à Livingstone (Zambie), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a tenu une réunion extraordinaire du Comité des Ministres de la défense, au cours de laquelle les participants ont adopté un projet de protocole d'accord devant être signé par la Conférence internationale, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, et ont approuvé la nomination du

nouveau commandant et du commandant adjoint du Mécanisme conjoint de vérification élargi. Il a été confirmé par consensus que la MONUSCO était un participant à part entière du Mécanisme, ainsi que du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus, en sus de son rôle d'appui en tant que participant supplémentaire au Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Le 2 février, à la septième session du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, qui s'est tenue à Doha, les parties, ainsi que la Commission de l'Union africaine, la Conférence internationale et la MONUSCO, ont signé le mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus et ont convenu qu'une équipe serait déployée à Uvira, dans le Sud-Kivu, afin de suivre et d'évaluer la situation sur le terrain.

10. Le 17 janvier, à Lomé, le médiateur de l'Union africaine a présidé une réunion de haut niveau consacrée à la cohérence et à la consolidation du processus de paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. La réunion a rassemblé le groupe de cofacilitateurs de l'Union africaine, les Ministres des affaires étrangères et représentants de l'Angola, du Burundi, des États-Unis, de la France, de l'Ouganda, du Qatar, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo, ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'ONU. Cette réunion a permis de réaffirmer le rôle central des initiatives menées par l'Afrique et a abouti à l'adoption d'un cadre de médiation et d'un plan de travail opérationnel placés sous la houlette de l'Union africaine.

11. Le 29 janvier, à Kinshasa, le Président de la République démocratique du Congo a rencontré le groupe de cofacilitateurs de l'Union africaine ainsi qu'un représentant du médiateur de l'Union africaine et des représentants de la Commission de l'Union africaine afin de discuter des initiatives diplomatiques en cours et des préoccupations humanitaires. Le Président a réaffirmé qu'il s'engageait à parvenir à une paix durable et vérifiable dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément aux engagements pris aux niveaux régional et international. Le médiateur de l'Union africaine et le groupe de cofacilitateurs ont ensuite tenu des consultations avec leurs homologues gouvernementaux au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, respectivement les 30 et 31 janvier ainsi que le 4 février.

### III. Protection des civils

12. Au cours de la période considérée, le nombre de victimes civiles a augmenté dans la zone d'opérations de la Mission. La MONUSCO a recensé 532 atteintes à la protection dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, qui ont causé la mort de 468 civils (dont 75 femmes et 62 enfants) et fait 352 blessés parmi les civils (dont 40 femmes et 94 enfants).

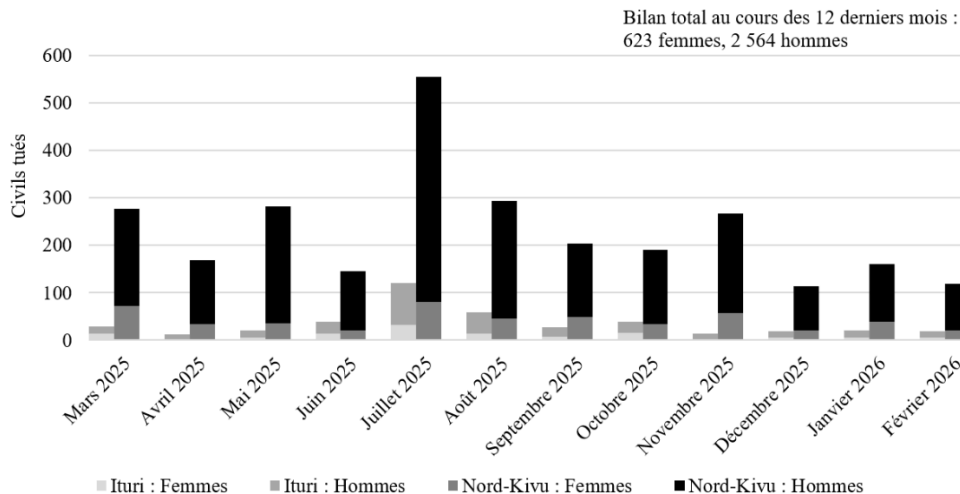
13. La nouvelle offensive lancée par l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu, avec le soutien de la Force de défense rwandaise, a conduit à la prise d'Uvira, ce qui a provoqué d'importants déplacements de population, notamment vers le Burundi voisin. Lorsque le groupe s'est ensuite retiré d'Uvira, une partie de la population a été exposée à des actes de représailles et à des atteintes aux droits humains, malgré le déploiement des Forces armées de la République démocratique du Congo visant à rétablir l'autorité de l'État. L'AFC/M23 s'est repliée à Kabunambo, dans les plaines de Ruzizi, après le 17 janvier et les combats se sont poursuivis vers les collines surplombant la ville d'Uvira. Les Forces armées de la République démocratique du Congo, bénéficiant du soutien des Wazalendo, et la Force de défense nationale du Burundi ont quant à elles

poursuivi leurs opérations pour empêcher l'AFC/M23 d'avancer vers Baraka, capitale du territoire de Fizi, notamment par des frappes de drones intensives et soutenues autour de Minembwe et de Mikenge.

14. Le 3 février, l'AFC/M23 a revendiqué les attaques menées le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> février à l'aide d'essaims de munitions rôdeuses contre l'aéroport international de Bangoka, à Kisangani (province de la Tshopo). Il s'agit là des premières attaques revendiquées par l'AFC/M23 en dehors du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. D'autres tentatives d'attaques aux munitions rôdeuses contre l'aéroport ont été déjouées le 5 février et le 1<sup>er</sup> mars. Le 11 mars, dans le quartier de Himbi à Goma, une attaque par drone, qui n'a pas été revendiquée, a coûté la vie à un membre du personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à deux autres personnes. L'AFC/M23 – soutenue par la Force de défense rwandaise – tout comme les Forces armées de la République démocratique du Congo ont intensifié leurs frappes de drones depuis le 1<sup>er</sup> janvier ; certaines d'entre elles ont fait des victimes parmi la population civile, mais la plupart de ces frappes n'ont été revendiquées par aucune des deux parties.

Figure I

**Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, de mars 2025 à février 2026, données ventilées par sexe**



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

Note : Le nombre de victimes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès au Nord-Kivu.

15. Dans le Nord-Kivu, l'AFC/M23 a continué de consolider son administration parallèle, menant des opérations avec le soutien de la Force de défense rwandaise contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés dans le territoire de Rutshuru. L'AFC/M23 a poursuivi ses affrontements avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et les forces qui leur sont alliées, étendant sa présence sur le territoire de Masisi tout en maintenant la pression sur celui de Walikale. Les Forces armées de la République démocratique du Congo ont mené plusieurs frappes aériennes contre les positions de l'AFC/M23 ainsi que des opérations de combat régulières avec l'appui des Wazalendo. En janvier, des groupes composés des FDLR et des Nyatura ont intensifié leurs attaques asymétriques contre les Forces armées de la République démocratique du Congo, provoquant de nouvelles

pertes parmi les civils et de nouveaux déplacements de population. Les Wazalendo et les milices Maï-Maï sont également restés actifs dans des centres urbains tels que Butembo et Sake, contribuant ainsi au sentiment d'insécurité qui règne dans la région. Le 23 février, à Rubaya, un drone piloté par les Forces armées de la République démocratique du Congo a frappé un bâtiment dans lequel se trouvaient des dirigeants de l'AFC/M23, tuant le porte-parole militaire du groupe.

16. Les restrictions d'accès dans les zones du Nord-Kivu contrôlées par l'AFC/M23 ont continué d'entraver les efforts de la MONUSCO visant à protéger les civils. La MONUSCO a poursuivi ses efforts de concertation avec le Gouvernement et l'AFC/M23 afin d'assurer le transfert en toute sécurité des 36 personnes restantes placées sous sa protection dans ses bases de Goma, et a sollicité l'aide du Comité international de la Croix-Rouge.

17. Depuis la fin janvier, des coupures quasi totales des télécommunications à Rutshuru et Masisi, ainsi que des coupures partielles à Walikale et Lubero, ont entravé le suivi et le signalement des attaques et ont lourdement pesé sur les moyens de subsistance des civils qui dépendent des services de paiement par téléphone mobile, ce qui vient aggraver la situation due à l'absence d'un système bancaire opérationnel.

18. Dans la province de l'Ituri, les violences perpétrées par la Convention pour la révolution populaire (CRP) se sont intensifiées au cours de la période considérée, Bule et Fataki, dans le territoire de Djugu, restant les épices des affrontements avec les Forces armées de la République démocratique du Congo. Les combats ont fait 19 victimes parmi la population civile et provoqué d'importants déplacements de population, notamment au sein des communautés Hima ; en outre, un soldat de la paix a été blessé et les activités ont été perturbées temporairement à Bayoo. Bien que les Forces armées de la République démocratique du Congo aient repris le contrôle de Bule le 16 janvier, des éléments de la CRP sont toujours présents dans plusieurs localités, y compris au sein des sites accueillant des personnes déplacées, ce qui continue de faire peser des risques graves en matière de protection.

19. Depuis le 17 janvier, la MONUSCO accueille dans sa base de Fataki environ 3 000 civils (1 300 hommes, 1 000 femmes et 700 enfants), qui ont fui le site de personnes déplacées de Djaiba et ses environs. Des allégations d'exactions commises par les Forces armées de la République démocratique du Congo contre des civils Hima dans les régions de Fataki et de Bule n'ont cessé d'être signalées par des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont indiqué que ces incidents constituaient un obstacle majeur à leur retour chez elles ou dans les sites d'accueil pour personnes déplacées. Entre le 5 décembre 2025 et le 7 février 2026, la MONUSCO a également fourni un refuge à 159 personnes à Bayoo, dont 32 femmes, 68 enfants, 13 membres des forces de sécurité locales et 21 membres du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ; elle a fourni une assistance médicale à 57 personnes, dont 15 femmes et 14 enfants, et a facilité l'évacuation de 90 civils et membres des forces de sécurité locales. La Mission a facilité les efforts de mobilisation de la population afin de réduire le risque de représailles violentes ; elle a organisé des ateliers en collaboration avec les autorités locales et les partenaires humanitaires afin de renforcer les capacités des comités de personnes déplacées à mettre en œuvre des mécanismes de protection visant à préserver le caractère humanitaire des sites d'accueil. Elle a en outre apporté son soutien aux initiatives en cours dans le cadre du dialogue d'Aru II.

20. Le nombre d'attaques menées par les Forces démocratiques alliées (ADF) contre des civils dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu n'a affiché qu'une très légère baisse par rapport à la période précédente ; toutefois, leur létalité a quant à elle considérablement baissé, le nombre de civils tués ayant diminué de 51 %. Dans la province de l'Ituri, les attaques se sont concentrées dans les territoires d'Irumu et de

Mambasa, notamment le massacre d'au moins 22 civils le 25 janvier à Apakolu, dans le territoire d'Irumu. Dans la province du Nord-Kivu, les actions menées par les ADF à l'ouest du territoire de Lubero, notamment le 1<sup>er</sup> janvier à Manguredjipa, ont causé la mort d'au moins 14 civils et de deux soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo lors de trois attaques coordonnées.

21. Les violences commises par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) se sont calmées sur la durée, ce qui s'explique à la fois par les négociations en cours concernant son intégration éventuelle au sein de la Réserve armée de la défense (RAD) et par les initiatives de paix locales et provinciales liées au dialogue d'Aru II. D'autres groupes armés, dont une faction du Front patriotique et intégrationniste du Congo, ont également manifesté leur intérêt pour rejoindre la RAD. Parallèlement, 363 éléments du groupe Zaïre ont intégré le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, tandis que d'autres ont rejoint la Convention pour la révolution populaire.

22. Les forces de la MONUSCO ont contribué à instaurer un espace de protection dans les territoires de Djugu et d'Irumu, notamment grâce à des patrouilles aux abords des écoles et au déploiement de 204 patrouilles dans le cadre de l'opération « Secure Harvest IV », assurant ainsi la protection d'environ 18 000 personnes et garantissant la sécurité des récoltes et le transport des produits agricoles. Dans le cadre des opérations « Nyundo 2 » et « Safisha », la MONUSCO a multiplié les patrouilles conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et a intensifié ses opérations proactives, fondées sur le renseignement, en ciblant les zones fréquemment attaquées par les ADF en Ituri et dans le Grand Nord (Nord-Kivu). Grâce à la coordination renforcée avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et à la mise en place de mécanismes de désescalade du conflit avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda, la Mission a pu s'assurer une plus grande liberté de mouvement dans cette zone.

23. La MONUSCO a poursuivi son action en faveur du dialogue politique et de la mobilisation de la population, y compris dans les zones contrôlées par l'AFC/M23. En décembre 2025, malgré les restrictions imposées aux organisations de la société civile dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, la MONUSCO a soutenu la formation de 121 acteurs locaux de la paix, dont 58 femmes, à Goma et à Nyiragongo, dans les domaines de la médiation, de l'analyse des conflits et de la facilitation du dialogue, et a renforcé les réseaux de coordination entre les acteurs de la paix.

24. La MONUSCO a également facilité le dialogue entre les acteurs de la société civile, les forces nationales de sécurité congolaises et les Forces de défense populaires de l'Ouganda dans le Grand Nord au Nord-Kivu, ce qui a permis de redynamiser les réseaux d'alerte locaux et d'améliorer les mécanismes d'alerte rapide et d'intervention. La Mission a également étoffé son réseau de points de contact dans les zones reculées et renforcé la coordination avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Police nationale congolaise afin de maintenir une capacité d'intervention dans les zones qu'elle ne peut atteindre.

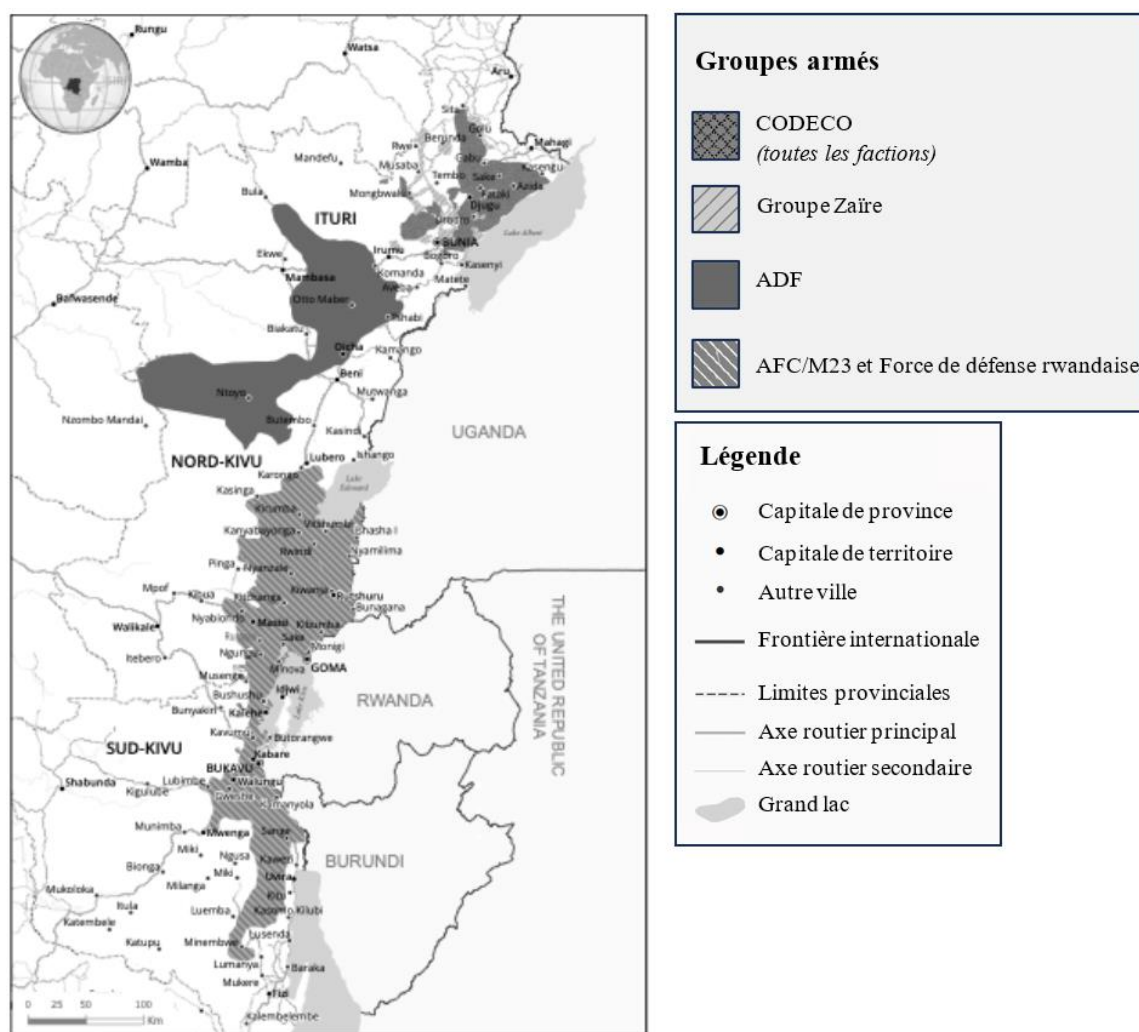
25. Les patrouilles conjointes régulières menées par la police de la MONUSCO et la Police nationale congolaise ont contribué à maintenir une présence protectrice. Ces patrouilles ont été complétées par une formation spécialisée sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de l'enfance, dispensée à 39 agents de la police judiciaire, ainsi que par un cours avancé de 10 jours à Kinshasa, consacré aux enquêtes et à la lutte contre l'impunité, qui a été suivi par 20 enquêteurs et inspecteurs. Afin de contribuer à renforcer la présence de l'État et d'améliorer les services de police dans des zones stratégiques, la Mission a construit et équipé trois commissariats de police dans la province de l'Ituri, à Message de Graal, Nyakasanza et Marabo, en les dotant de

matériel de bureau, d'équipements informatiques et d'installations solaires. Elle a également fourni à la police scientifique congolaise et à plusieurs unités de la police nationale du matériel spécialisé, notamment des kits de matériel scientifique et du matériel informatique, afin de renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes et de police scientifique.

26. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Service de la lutte antimines a mené 340 opérations de neutralisation des explosifs et munitions, dont ont directement bénéficié 66 347 personnes dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au total, 69 226 mètres carrés de terrain ont été déminés et rendus accessibles, permettant ainsi aux populations touchées de retrouver un accès sûr. Face à la présence d'engins dans les établissements scolaires, le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont dispensé une formation aux risques des engins explosifs dans plus de 20 écoles de Goma, ont organisé des séances de sensibilisation à l'intention des parents et des enseignants et ont plaidé en faveur du déminage des locaux scolaires avant la reprise des cours.

Figure II

**Carte des zones contrôlées par des groupes armés (estimations), 1<sup>er</sup> mars 2026**



Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptations officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Carte : MONUSCO/Section des technologies.

Note : Les estimations concernant le contrôle territorial proviennent de la MONUSCO.

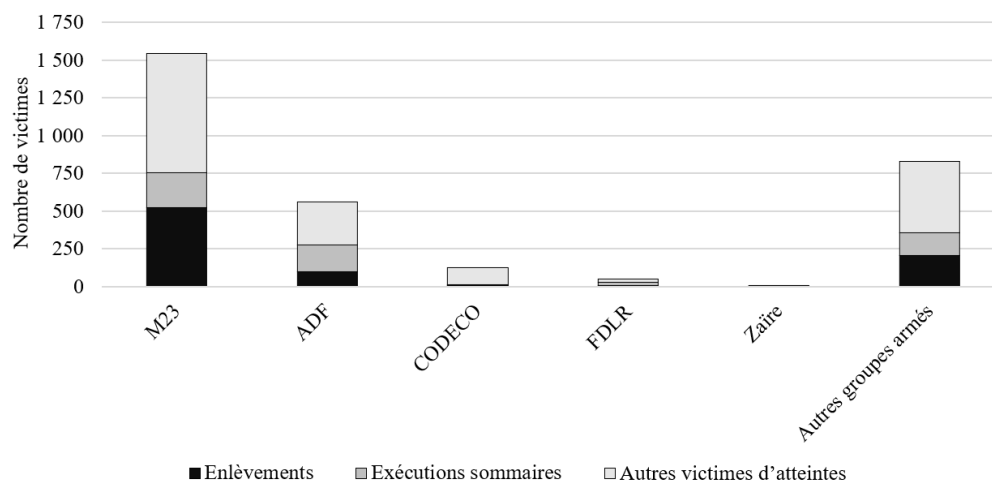
## IV. Situation relative aux droits humains

### A. Droits humains et droit international humanitaire

27. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo a continué d'être marquée par des violations et des atteintes dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi que par des violences perpétrées par des éléments des ADF, de la CODECO, de la CRP et des Wazalendo en Ituri. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 555 violations des droits humains et atteintes à ces droits dans le pays, dont 893 dans le Nord-Kivu, 345 dans le Sud-Kivu et 161 en Ituri, ce qui représente une baisse de 20 % du nombre d'atteintes et de violations par rapport à la période précédente. L'AFC/M23 est restée le principal auteur de ces violations : le groupe a commis 503 atteintes visant 1 175 hommes, 237 femmes, 235 enfants et une personne dont l'âge et le sexe sont inconnus, suivis par les Wazalendo, responsables de 221 atteintes visant 433 hommes, 80 femmes, 49 enfants et 11 personnes dont le sexe n'a pas été identifié.

Figure III

**Atteintes aux droits humains commises par des groupes armés présumés dans toutes les provinces et vérifiées par la MONUSCO pendant la période considérée**



Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Note : Le nombre de victimes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès au Nord-Kivu.

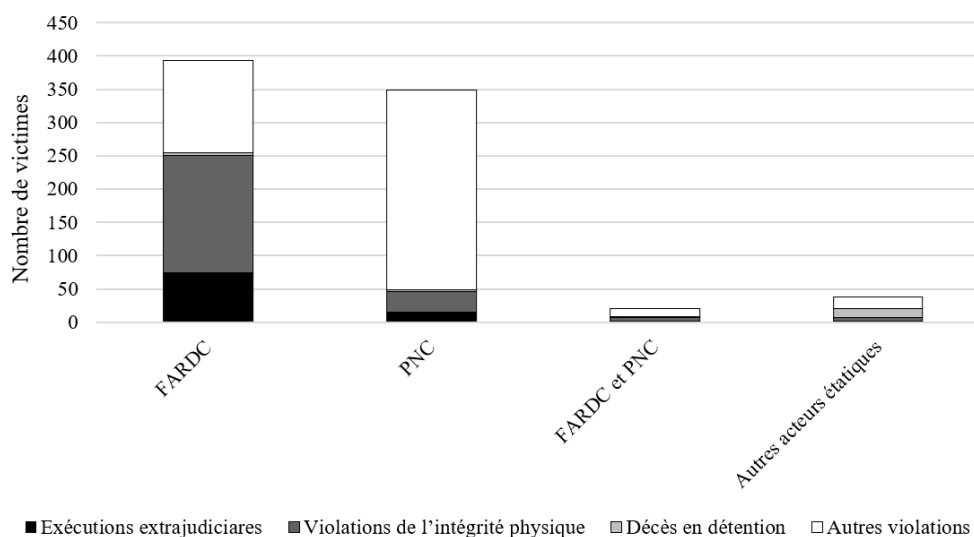
Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; FDLR = Forces démocratiques de libération du Rwanda ; M23 = Mouvement du 23 mars.

28. Après une trêve temporaire des ADF en décembre, les violences contre les civils ont repris début janvier dans le territoire de Lubero, les ADF étant responsables de 145 atteintes, dont 49 exécutions sommaires visant 133 hommes, 43 femmes et 7 enfants dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Dans la province de l'Ituri, les membres de la CODECO ont commis 19 atteintes dirigées contre 112 femmes, 30 hommes et 16 enfants, dont la plupart ont été victimes de travail forcé. Les violations les plus fréquemment signalées commises par des groupes armés et des acteurs étatiques concernaient les exécutions sommaires : 354 cas touchant 576 hommes, 127 femmes et 76 enfants à l'échelle nationale.

29. Depuis la fin janvier, le renforcement des capacités de surveillance à distance dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, qui s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Bureau conjoint pour les droits de l'homme afin de remédier au faible signalement des violations, a été considérablement entravé par des perturbations des réseaux de télécommunication dans les zones contrôlées par le M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ce qui a limité la capacité des sources et des réseaux locaux à vérifier et à transmettre des informations fiables.

Figure IV

**Victimes de violations des droits humains qui auraient été commises par des forces de l'État dans toutes les provinces, pour lesquelles il y a eu vérification par la Mission pendant la période considérée**



Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Abréviations : FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ;  
PNC = Police nationale congolaise.

30. Des acteurs étatiques ont commis 425 violations vérifiées commises contre 700 hommes, 140 femmes et 109 enfants, dont la majorité se sont produites dans le Nord-Kivu (132), le Sud-Kivu (55) et en Ituri (52). Les Forces armées de la République démocratique du Congo étaient responsables du plus grand nombre de violations parmi les agents de l'État (207 cas), suivies par la Police nationale congolaise (89 cas). Les violations du droit à la liberté et à la sécurité ont constitué la majorité des cas (84), suivies par les violences sexuelles (66). Par rapport à la période précédente, les violations des droits humains imputées à la Police nationale congolaise ont continué de diminuer, tandis que celles commises par les Forces armées de la République démocratique du Congo sont restées à des niveaux préoccupants, 24 % d'entre elles constituant des violations graves, à savoir des exécutions extrajudiciaires et des violences sexuelles.

31. Les restrictions imposées à l'espace civique se sont considérablement accrues par rapport à la période précédente, 61 % des violations constatées étant imputées à des acteurs étatiques, notamment des arrestations arbitraires et des détentions illégales de membres de l'opposition et de militants politiques attribuées au Conseil national de cyberdéfense.

## **B. Protection de l'enfance**

32. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a vérifié 212 violations graves commises contre 185 enfants (44 filles et 141 garçons), dont 179 cas dans le Nord-Kivu et 33 dans la province de l'Ituri. Grâce à sa collaboration avec les autorités congolaises, la MONUSCO a pu obtenir la libération de 24 enfants qui étaient détenus pour leur association présumée avec des groupes armés non étatiques.

33. Au total, 80 % des violations graves vérifiées au cours de la période considérée se sont produites dans la région du Petit Nord (province du Nord-Kivu). À Goma, la Mission a recensé la libération de 275 enfants qui étaient détenus illégalement par l'AFC/M23. La plupart d'entre eux avaient été placés en détention en raison de leur appartenance présumée à des groupes Wazalendo, de l'absence de papiers d'identité ou d'infractions mineures. Tous les enfants ont été orientés vers des partenaires médicaux et psychosociaux afin de bénéficier d'une prise en charge adaptée et de retrouver leur famille.

## **C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits**

34. Le Bureau conjoint pour les droits de l'homme a recensé 57 cas de violences sexuelles liées au conflit, qui ont fait 111 victimes (68 femmes, 42 filles et 1 homme). La plupart des cas ont été recensés dans les provinces du Nord-Kivu (68), du Sud-Kivu (23) et de l'Ituri (20). Les violences sexuelles liées au conflit ont continué d'être très peu signalées par crainte de la stigmatisation et des représailles, ainsi qu'en raison des difficultés d'accès pour les victimes, notamment dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, ce qui a entravé la vérification des cas. Des groupes armés étaient responsables de 25 cas, sur lesquels 19 ont été attribués à l'AFC/M23, 3 aux ADF et 3 aux Maï-Maï. Parmi les acteurs étatiques, les Forces armées de la République démocratique du Congo avaient commis 22 violations.

35. Le 19 février 2026, à Kinshasa, le Bureau conjoint pour les droits de l'homme a facilité la présentation officielle du plan d'action quinquennal de la Police nationale congolaise et a appuyé la campagne de diffusion de la feuille de route d'un an des Forces armées de la République démocratique du Congo visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

36. Afin de renforcer les capacités et la sensibilisation en matière de genre et de violence sexuelle liée aux conflits, la Mission a organisé, du 2 au 5 décembre 2025 à Kinshasa, des séances d'information, un salon et une exposition à l'intention des organisations de femmes, ainsi qu'une formation destinée à la Police nationale congolaise sur les normes internationales, la législation, les enquêtes et la criminalistique.

## **V. Défis et action humanitaires**

37. La crise humanitaire en République démocratique du Congo est restée l'une des plus graves au monde. Au 31 janvier 2026, le pays comptait 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières, dont 1,3 million dans le Nord-Kivu, 1,5 million dans le Sud-Kivu et 1,3 million dans la province de l'Ituri, ainsi que 361 000 personnes nouvellement déplacées depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025. La reprise des combats à proximité des sites accueillant des personnes déplacées à Fataki et à Bule (territoire de Djugu) a contraint plus de 140 000 personnes à fuir et a posé des contraintes d'accès considérables pour le personnel humanitaire. Dans le Sud-Kivu, l'expansion des hostilités impliquant l'AFC/M23 a provoqué des mouvements de population à grande échelle, notamment l'arrivée d'environ 100 000 réfugiés congolais au Burundi et en République-Unie de Tanzanie. Sur tout le territoire,

on compte jusqu'à 4,2 millions de personnes revenues au pays, dont 63 000 sont rentrées dans leur région d'origine depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, principalement dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika.

38. Le conflit dans l'est du pays a continué à entraver considérablement l'accès humanitaire, notamment dans les zones contrôlées par des groupes armés, où il est obligatoire d'obtenir des autorisations préalables et de passer par des formalités supplémentaires, ce qui a entraîné des retards encore plus grands et une augmentation des dépenses opérationnelles. La forte baisse du financement humanitaire en 2025 a encore davantage entravé la réponse globale à la crise. Cette année a également été marquée par un nombre record d'atteintes à la sécurité visant le personnel humanitaire : 659 cas signalés, qui représentent 13 morts, 40 blessés et 40 enlèvements. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, 142 atteintes ayant ciblé des acteurs humanitaires ont été signalées en République démocratique du Congo.

39. L'insécurité alimentaire est restée critique, environ 26,6 millions de personnes se trouvant dans une situation de crise ou pire encore (phase 3 et au-delà du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Au 28 janvier, 79 800 cas suspects de choléra et 2 225 décès liés à cette maladie avaient été signalés dans tout le pays, ce qui en fait la pire épidémie depuis 25 ans. Parmi ceux-ci, 9 191 nouveaux cas et 196 décès ont été recensés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, touchant principalement Kinshasa, le Sud-Kivu, le Tanganyika et le Haut-Katanga, dans un contexte où l'accès aux soins d'urgence se fait de plus en plus difficile.

40. Le plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2026 a été lancé le 28 janvier. Chiffré à 1,45 milliard de dollars, ce plan vise à apporter une aide vitale et une protection à 7,3 millions des 14,9 millions de personnes qui devraient avoir besoin d'une aide humanitaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2026 était financé à hauteur de 360 millions de dollars, ce qui ne couvre que 25 % du budget demandé.

## **VI. Appui aux processus de paix**

### **A. Appui apporté aux efforts de paix**

41. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a continué d'user de ses bons offices et de mettre à profit son expertise technique à l'appui des initiatives de paix aux niveaux local, national, régional et international.

42. La MONUSCO a poursuivi ses initiatives politiques visant à promouvoir l'inclusion politique et à atténuer les risques liés aux discours de haine, à l'incitation à la violence et à la désinformation, notamment en défendant la proposition de loi de 2024 contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie, le renforcement des organismes de régulation, tels que le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication et la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que la mise en œuvre du Code numérique et de la charte de 2023 des médias en ligne contre les discours de haine.

43. Les 18 et 19 décembre, à Kinshasa, la MONUSCO a apporté son soutien, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à un atelier organisé par la Synergie des femmes pour la paix et la sécurité, qui a débouché sur un accord visant à créer un observatoire sur l'égalité des genres dans le cadre des processus de Washington et de Doha. Du 20 au 22 décembre 2025, la MONUSCO a également appuyé un dialogue visant à faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et à formuler des recommandations pour renforcer la participation des jeunes aux efforts de paix.

44. Au niveau régional, la MONUSCO a poursuivi ses échanges avec le médiateur de l'Union africaine et le groupe de cofacilitateurs. Le 1<sup>er</sup> décembre, la Mission a organisé une consultation virtuelle entre deux cofacilitatrices – l'ancienne Présidente de l'Éthiopie, Sahle-Work Zewde, et l'ancienne Présidente de la République centrafricaine, Catherine Samba-Panza – ainsi que des parties prenantes des provinces de l'est, notamment des organisations de femmes et de jeunes et des acteurs humanitaires, et à cette occasion les participants ont pu exprimer leurs préoccupations quant à leur exclusion des délégations officielles dépêchées aux processus de Doha et de Washington.

45. Aux niveaux provincial et local, la MONUSCO a recommandé en février que les autorités provinciales reconnaissent officiellement le Réseau interconfessionnel pour la paix en Ituri, après avoir apporté un soutien opérationnel, technique et politique aux efforts de règlement des conflits menés par le Réseau dans les territoires de Djugu et d'Irumu. La Mission a apporté son soutien au mécanisme de dialogue permanent de l'Ituri en recrutant 12 membres pour son secrétariat permanent et a fourni un appui financier et technique à la direction provinciale du Fonds national de promotion et de service social afin de mener des analyses politiques et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de gouvernance du secteur minier en Ituri.

## **B. Appui apporté à la mise en place d'un cessez-le-feu permanent**

46. Concernant le processus de Doha, la MONUSCO a continué de soutenir activement les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu permanent, notamment par la mise en œuvre du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. La Mission a pris part à des consultations avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, des partenaires régionaux et des interlocuteurs internationaux, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine, le Qatar et les États-Unis, afin de préciser la portée, les modalités et l'échelonnement de la participation et du soutien de la Mission au Mécanisme et à sa branche opérationnelle, le Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus.

47. Du 23 au 27 février, la MONUSCO et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont déployé conjointement une mission de reconnaissance à Uvira afin d'évaluer les conditions nécessaires au déploiement du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus. La Mission a dialogué avec les autorités locales, les acteurs de la sécurité et les représentants de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, afin d'évaluer les conditions nécessaires à une intervention crédible et durable, qui soit ancrée localement. La volonté politique et le soutien populaire autour du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus étaient forts, malgré la polarisation des relations intercommunautaires et la présence de groupes armés locaux et étrangers.

48. Du 8 au 11 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu en République démocratique du Congo afin de s'entretenir avec les autorités nationales congolaises et d'autres parties prenantes importantes au sujet de l'application de la résolution [2808 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur le soutien apporté par la Mission à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

49. Le 12 février, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée de la protection et des opérations et chef par intérim de la MONUSCO, Vivian van de Perre, a atterri à l'aéroport international de Goma, qui était fermé depuis janvier 2025. Au cours de sa visite, M<sup>me</sup> Van de Perre a rencontré des membres du Mécanisme conjoint de vérification élargi ainsi que des représentants du Centre conjoint de fusion des renseignements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'AFC/M23, dans le cadre des préparatifs en cours en vue de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.

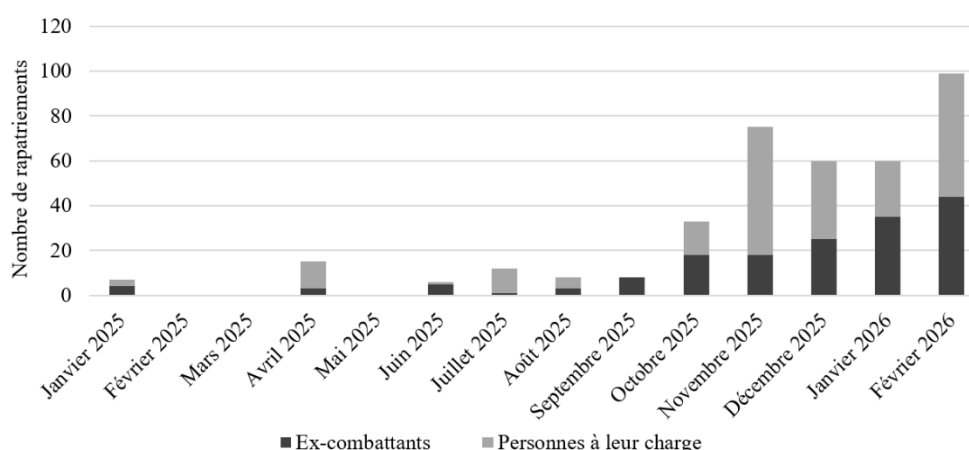
## VII. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité

### A. Désarmement, démobilisation et réintégration

50. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a facilité, en étroite collaboration avec les autorités congolaises et la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration, le rapatriement de Goma vers le Rwanda de 101 ex-combattants affiliés aux FDLR et à d'autres groupes armés étrangers, ainsi que de 115 personnes à leur charge. Cette tendance à la hausse traduit le niveau plus élevé de sensibilisation parmi la population et procède d'une meilleure analyse contextuelle et d'une collaboration active avec les parties prenantes.

Figure V

#### Rapatriements de membres rwandais des FDLR par catégorie depuis janvier 2025



Source : MONUSCO/Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

51. En décembre 2025, la Mission a apporté un soutien technique au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation pour ce qui est de l'identification, de la vérification et de l'orientation d'ex-combattants dans les territoires de Beni et de Lubero (Nord-Kivu). Au total, 269 personnes ont reçu des cartes de démobilisation, dont 156 étaient originaires du territoire de Lubero et 113 du territoire de Beni, ce qui leur a permis de s'inscrire à des projets de réintégration communautaire mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations et Mercy Corps.

52. La Mission a continué de mobiliser les parties prenantes nationales et locales afin de soutenir la mise en œuvre effective du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, l'accent devant particulièrement être mis sur la lutte contre les causes profondes de la violence armée. En janvier et février, la MONUSCO a fourni un soutien psychosocial et une formation professionnelle à 272 ex-combattants et 509 membres de la communauté en Ituri et dans le Nord-Kivu, dont 255 jeunes en situation de vulnérabilité, afin de renforcer la cohésion sociale et de réduire le risque de récidive.

53. Le 3 février, la MONUSCO a lancé un projet, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, visant à soutenir le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la stabilisation des zones touchées par le conflit en Ituri. Cette initiative visait à créer les conditions propices à des retours volontaires grâce à une

approche intégrée ciblant les facteurs d'instabilité en Ituri, tout en renforçant la préparation à la transition par une collaboration accrue entre la MONUSCO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autorités locales.

## **B. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité**

54. La MONUSCO a continué d'appuyer la prise en main par les acteurs nationaux d'un processus de réforme du secteur de la sécurité inclusif, notamment grâce à un séminaire consacré à la mise sur pied de la Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité, placée sous l'égide du Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale. Les échanges ont porté sur le leadership collaboratif, l'amélioration de la coordination des réformes et la participation des femmes à la gouvernance en matière de sécurité.

55. Afin de faire progresser l'intégration de la perspective de genre dans la gouvernance en matière de sécurité, la MONUSCO a continué d'apporter son soutien au groupe consultatif des femmes sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment grâce à des espaces de dialogue, à des consultations périodiques et à la conférence annuelle sur le rôle des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité. En outre, la Mission a soutenu le développement professionnel des femmes au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise grâce à un programme d'initiation à l'informatique d'une durée de trois mois, lancé le 10 février, programme dont ont bénéficié 120 femmes et qui a été complété par des sessions sur la gestion axée sur les résultats.

56. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a apporté son soutien à un tribunal itinérant à Aru, et des condamnations ont été prononcées contre 11 civils pour des violences sexuelles liées au conflit. Deux missions d'enquête sur des crimes internationaux ont été menées en Ituri en décembre 2025 et en mars 2026. Des systèmes électroniques de gestion des dossiers ont été mis en place à Beni, à Bunia et à Kinshasa, contribuant ainsi à une plus grande transparence et à un suivi plus efficace des dossiers. La Mission a également contribué au contrôle judiciaire en organisant une inspection judiciaire à Aru, menée par des services d'inspection de la justice.

57. La MONUSCO a continué d'apporter une assistance technique et stratégique au Ministère de la justice, à l'administration pénitentiaire centrale et aux autorités provinciales, afin de promouvoir des conditions de détention sûres, sécurisées et humaines. Elle a fourni du matériel pour renforcer les systèmes de surveillance dans quatre établissements pénitentiaires prioritaires, a lancé la construction d'un service réservé aux détenus à l'hôpital général de Beni et a formé 136 membres du personnel (dont 46 femmes) à la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, à la gestion des foules et au fonctionnement des systèmes de vidéosurveillance.

58. La MONUSCO a contribué aux préparatifs de la première réunion du comité directeur du programme conjoint d'appui à la réforme de la justice pour la période 2025-2029, afin de valider le plan de travail annuel dudit programme. Ce programme sera mis en œuvre conjointement par le Gouvernement, la MONUSCO et six organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de renforcer le système de justice pénale et d'accompagner la phase de transition de la Mission ainsi que le transfert durable des tâches de cette dernière aux autorités nationales.

## VIII. Retrait progressif, responsable et durable

59. La MONUSCO a poursuivi sa collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer en amont une transition progressive et responsable. Des discussions sont en cours en vue de mettre en place, dans la province de l'Ituri, des initiatives pilotes en matière de protection des civils propres à la période de transition, qui soient axées sur le renforcement des capacités des institutions provinciales en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

60. La Mission a continué d'organiser des réunions régulières du secrétariat technique conjoint mis en place par l'ONU et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, notamment pour ériger en priorité stratégique la planification de la transition. Les échanges ont porté sur la définition de priorités communes et sur les moyens d'atténuer l'impact des mesures prises par la Mission pour composer avec les contraintes financières actuelles.

## IX. Efficacité de la Mission

### A. Performance de la Mission

61. La MONUSCO continue de rencontrer des difficultés opérationnelles dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu, principalement en raison des restrictions d'accès et de mouvement imposées. Le 17 décembre, tous les véhicules avitailleurs qui avaient été empêchés d'entrer à Goma ont été autorisés à passer, et l'approvisionnement en eau et en électricité a été rétabli dans les installations de la MONUSCO. Les restrictions concernant la rotation et le rapatriement des contingents de la MONUSCO ont également été assouplies, ce qui a permis à la Mission de mener à bien tous les rapatriements et rotations prévus dans le secteur central, lequel se trouve dans des zones contrôlées par l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu. Les opérations bancaires et aéroportuaires à Goma sont restées suspendues, ce qui a eu de graves répercussions sur le personnel de la MONUSCO et les communautés locales.

62. Les mesures pour imprévus prises pour faire face à la crise de liquidité ont été menées à bien, pour la majorité, au cours de la période considérée. Au total, 1 550 militaires, 125 experts militaires, 180 membres d'unités de police constituées et 125 policiers hors unités constituées ont été rapatriés, de même que le matériel appartenant aux contingents. Par ailleurs, 694 postes civils ont été supprimés dans le cadre des mesures générales de réduction des effectifs. Ces réductions, qui correspondent à une baisse de 23,4 % du personnel en tenue, de 29 % du personnel civil et de 27 % du financement opérationnel, ont eu des répercussions sur les opérations dans les domaines de la protection, de la mobilité, du renseignement et de la coordination. La réduction des effectifs militaires et policiers, la fermeture de bases et les restrictions de déplacement ont limité le champ d'action géographique, affaibli la force de dissuasion et compromis le maintien d'une présence durable dans les zones à haut risque. La réduction des capacités en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (notamment l'Unité d'évaluation des menaces par géolocalisation), ainsi qu'en matière d'alerte précoce, de soutien médical et de surveillance du respect des droits humains, a accru les risques opérationnels et limité la capacité de la Mission à s'acquitter pleinement de son mandat.

#### Composante militaire

63. La MONUSCO a déployé 7 879 soldats (dont 598 femmes) et 299 experts militaires des Nations Unies en mission (dont 67 femmes), sur un effectif autorisé de

11 500 soldats et 600 experts militaires. Des ajustements ciblés ont été apportés au dispositif de forces de la Mission dans le Nord-Kivu et en Ituri afin de rationaliser les ressources limitées et de préserver la capacité de la Mission à protéger les civils et à sécuriser les principaux sites accueillant des personnes déplacées à la suite de la mise en œuvre des plans d'urgence. Le 4 décembre, la base opérationnelle temporaire d'Amee, en Ituri, a été remise au Gouvernement. Le 12 décembre 2025 et le 20 février 2026, deux bases situées aux environs de Goma ont également été fermées. La MONUSCO a maintenu des positions stratégiques autour de Goma, de Kiwanja et de Kitchanga afin de faciliter le désarmement, la démobilisation et le rapatriement volontaires d'éléments des FDLR.

64. Conformément à ses engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de huit unités militaires et a élaboré pour chacune d'entre elles des plans d'amélioration des performances sur mesure, afin de combler les lacunes identifiées et de renforcer l'efficacité opérationnelle.

### **Composante Police**

65. Au 20 janvier, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 840 policiers provenant de 32 pays contributeurs, notamment 688 membres (dont 110 femmes) de quatre unités de police constituées déployées à Beni, à Bunia, à Goma et à Kinshasa, et 152 policiers hors unités constituées (dont 45 femmes) et 5 administrateurs (dont 2 femmes). La note d'évaluation de la performance des policiers hors unités constituées a augmenté de 2 % par rapport à la période précédente pour s'établir à 73 %. La performance des unités de police constituées a été jugée « satisfaisante », ce qui témoigne de l'impact positif des mesures ciblées de renforcement des capacités, notamment la formation continue dans les domaines de la protection des civils, des technologies de l'information, de l'évaluation de la performance, du leadership et de la gestion, ainsi que des efforts soutenus visant à améliorer l'efficacité opérationnelle en situation complexe.

### **Composante civile**

66. Au 31 janvier, 1 555 membres du personnel civil (dont 25,9 % de femmes), parmi lesquels figuraient 200 Volontaires des Nations Unies (dont 51 % de femmes) et 37 agents fournis par des gouvernements (dont 35,1 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO. Du fait de la mise en œuvre du plan d'urgence, les effectifs civils ont subi une réduction importante, qui a touché tant les postes pourvus que les postes vacants, tous types de contrats confondus, notamment 36 fonctionnaires titulaires d'un engagement temporaire, 342 fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, et 316 postes vacants. L'équilibre géographique global du personnel de la Mission ainsi que la représentation équilibrée des genres ont pâti de la mise en œuvre du plan d'urgence, les femmes représentant 23 % du personnel au 1<sup>er</sup> décembre 2025, contre 22 % au 1<sup>er</sup> février 2026. La catégorie P-3 a été particulièrement touchée, la proportion de femmes ayant baissé pour passer de 36 % à seulement 29 %.

## **B. Communication stratégique**

67. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a maintenu une collaboration proactive avec les médias en entretenant des contacts réguliers avec plus de 100 journalistes et influenceurs, et a facilité la couverture sur le terrain afin de mieux faire comprendre le rôle et les responsabilités de la Mission ainsi que les efforts de paix en cours.

68. La Mission a également élaboré des contenus multimédias ciblés afin de mettre en avant ses principales réalisations en 2025, notamment dans les domaines des droits

humains, de la protection des civils, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que du soutien à l'état de droit et à la reddition de comptes, contribuant ainsi à sensibiliser le public et à renforcer la confiance.

69. Radio Okapi a continué de jouer un rôle clé dans la diffusion d'informations fiables sur les efforts que déploie la MONUSCO pour mettre en œuvre son mandat, notamment grâce à des émissions diffusées en français et dans les langues nationales qui visent à lutter contre la désinformation et les discours de haine et qui sont partagées avec les radios communautaires afin d'en élargir l'audience. Chaque semaine, Radio Okapi a diffusé des émissions spécialement conçues pour lutter contre la désinformation et la mésinformation en s'appuyant sur des faits et en invitant des acteurs influents, ainsi qu'une émission visant à sensibiliser le public à la prévention des discours de haine, le tout complété par des actions de communication numérique via les réseaux sociaux de Radio Okapi. La Mission a intensifié ses initiatives de renforcement des capacités menées avec ses partenaires nationaux dans les domaines de l'éducation aux médias, de la violence fondée sur le genre et de la lutte contre la désinformation, touchant ainsi environ 1 000 journalistes, influenceurs numériques, jeunes et responsables locaux. Au cours de la période considérée, on a constaté une légère baisse du contenu numérique hostile à la MONUSCO.

### **C. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles**

70. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2025 et le 28 février, la Mission a organisé 160 sessions de formation sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, axées sur la responsabilité collective de créer et de maintenir un environnement exempt d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à l'intention de 6 118 militaires, policiers et civils (5 134 hommes et 984 femmes).

71. Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, la MONUSCO a organisé neuf activités communautaires pour sensibiliser les populations locales à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, aux mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes de la Mission et à l'assistance aux victimes. Au total, 687 personnes y ont participé (341 hommes et 346 femmes). La MONUSCO a également effectué 27 visites dans des camps de police et des camps militaires situés dans toute sa zone d'opérations afin d'évaluer les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

72. Au cours de la période considérée, neuf allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées, impliquant huit militaires et un civil. Les incidents présumés se seraient produits entre 2009 et 2025. La Mission a élaboré et mis en œuvre un plan ciblé d'atténuation des risques afin de remédier aux risques circonscrits dans le cadre de l'affaire de 2025. Conformément à son approche centrée sur les victimes, la Mission a continué d'orienter les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin qu'elles bénéficient de services d'aide, et a facilité la mise en place d'un soutien scolaire pour les enfants de personnes rescapées. La MONUSCO a également renforcé sa collaboration avec le coordonnateur chargé de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein de l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer la prévention des inconduites sexuelles et de coordonner l'aide apportée aux victimes.

## X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

73. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, ont été recensées 158 atteintes à la sécurité visant les locaux du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que les membres du personnel et les personnes qui sont à leur charge, et 108 personnes ont été touchées, dont 7 femmes. La Mission a renforcé le contrôle des mouvements, les mesures de discrétion et la coordination permanente avec les autorités compétentes afin de réduire les risques pesant sur le personnel et les biens du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

74. Le 11 mars, deux frappes de drones ont été signalées dans le quartier de Himbi à Goma ; l'une d'elles a coûté la vie à un membre du personnel international de l'UNICEF et à deux autres personnes. Une autre attaque de drone avait également été signalée le 2 janvier, près des locaux d'un partenaire d'exécution non gouvernemental ; aucun membre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ne figurait parmi les victimes. En raison de l'augmentation des risques d'attaques aériennes, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a renforcé ses mesures de protection et ses procédures d'alerte précoce dans les zones urbaines à haut risque, notamment en surveillant l'activité des drones en coordination avec la force de la MONUSCO et les autorités compétentes. La Mission a commencé à organiser des exercices de mise à l'abri et à former les premiers intervenants ainsi que le personnel des Nations Unies aux mesures de riposte en cas de menace aérienne, en collaboration avec le Service de la lutte antimines et la Section de la sécurité physique. En raison de l'insécurité généralisée, il a fallu suspendre les déplacements à maintes reprises. Il y a eu moins de manifestations au cours de la période considérée, même si des mesures de sécurité préventives sont restées nécessaires, notamment lors de manifestations organisées à la base Lava Site de la MONUSCO à Goma, le 13 décembre 2025 et le 12 mars 2026. Le harcèlement de l'AFC/M23 dirigé contre le personnel de la MONUSCO dans la zone frontalière de Goma s'est également poursuivi : 10 faits ont été recensés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

75. Tout au long de la période considérée, des membres du personnel ont été victimes d'extorsion aux postes de contrôle gouvernementaux dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Par ailleurs, on a recensé dans le Nord-Kivu, en Ituri, à Kinshasa et au Tanganyika au moins neuf cas d'effraction, de tentative d'intrusion ou de perquisition dans les résidences du personnel ou les locaux de la Mission, quatre cas de harcèlement ou d'interrogatoire sous la contrainte, quatre cas d'arrestation, de détention ou d'interpellation, deux agressions, six cas de vol qualifié, de cambriolage, de vol ou de vandalisme, ainsi qu'un cas de menaces de mort par téléphone. La MONUSCO a recommandé la suspension des activités dans les zones touchées et, le cas échéant, a coordonné ses efforts avec les autorités locales chargées de la sécurité pour assurer le suivi et mener des enquêtes.

## XI. Observations

76. Je me réjouis des efforts diplomatiques qui sont actuellement déployés pour trouver une solution politique durable au conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo et qui a bouleversé la vie de millions de personnes, et j'exhorte tous les acteurs concernés à faire immédiatement le nécessaire pour mettre fin à la violence. Je tiens à saluer les États-Unis et le Qatar, la Mission de médiation de l'Union africaine ainsi que l'Angola et le Togo pour leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Je me félicite de l'adhésion, le 4 décembre, de la République démocratique du Congo et du Rwanda aux Accords de Washington, sous les auspices du Gouvernement des États-Unis.

77. Depuis le début de l'année, des mesures importantes ont été prises en vue de la mise en œuvre de l'architecture de cessez-le-feu. La signature à Doha, le 2 février, du mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus à la septième réunion du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu est un pas dans le bon sens. Le déploiement de missions du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus à Uvira enverrait un signal fort pour témoigner de la volonté des parties d'apaiser les tensions à cet endroit stratégiquement sensible et de poser les jalons d'un cessez-le-feu durable.

78. L'offensive lancée par l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu en décembre, quelques jours seulement après la signature des Accords de Washington, a fait ressortir l'urgence qu'il y a à combler le fossé entre les efforts diplomatiques et la réalité de la dynamique de sécurité sur le terrain. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées en toutes circonstances. Les opérations militaires menées actuellement par les deux camps, ainsi que la recrudescence des frappes de drones – qui ont causé la mort de civils, notamment lors de l'attaque du 11 mars à Goma ayant coûté la vie à trois personnes, dont un membre du personnel de l'UNICEF –, sont extrêmement préoccupantes. Elles entravent en outre les efforts visant à créer les conditions propices à une surveillance efficace du cessez-le-feu. La MONUSCO reste déterminée à soutenir les efforts de paix en cours, notamment en participant aux réunions du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, et se tient prête à jouer son rôle dans la consolidation progressive de l'architecture de cessez-le-feu permanent, comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 27 février 2026 adressée au Conseil de sécurité (S/2026/105). J'exhorte toutes les parties à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu sincère et durable et à créer les conditions nécessaires pour que la MONUSCO puisse pleinement contribuer à la surveillance et à la mise en œuvre du cessez-le-feu. Cela passe notamment par la levée immédiate des restrictions imposées à la liberté de mouvement de la Mission dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, la réouverture des aéroports de Goma et de Kavumu et la cessation du brouillage et d'usurpation du système mondial de positionnement ainsi que de tout autre acte hostile mettant en danger la vie des soldats de la paix des Nations Unies et de toutes les parties prenantes associées à la surveillance du cessez-le-feu.

79. Il faut que cesse la violence indescriptible dont sont victimes chaque jour les civils dans l'est de la République démocratique du Congo, et les responsables doivent être amenés à répondre de leurs crimes conformément au droit international des droits humains et au droit international humanitaire. Je condamne fermement les attaques visant des civils ainsi que les violations des droits humains commises par l'AFC/M23, les ADF, la CRP, la CODECO, les FDLR, les Wazalendo et d'autres groupes armés. Je suis particulièrement préoccupé par la recrudescence des attaques menées par la CRP, notamment à l'intérieur et aux abords des sites de personnes déplacées en Ituri, et je rappelle que le caractère humanitaire de ces sites doit être respecté. Je suis également profondément préoccupé par le nombre important de violations commises par des acteurs étatiques, et j'appelle les autorités de la République démocratique du Congo à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher que de nouvelles violations ne se produisent, à enquêter sur toutes les allégations et à garantir que les responsables rendent des comptes.

80. Malgré les répercussions de la mise en œuvre des plans d'urgence, la MONUSCO continue d'assurer la protection physique de centaines de milliers de personnes déplacées dans la province de l'Ituri et travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et provinciales ainsi qu'avec les populations locales afin d'apaiser les tensions et de jeter les bases d'une réconciliation durable. La Mission reste déterminée à mettre à profit les moyens dont elle dispose pour dissuader et combattre les groupes armés présents dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu

qui constituent une menace directe pour la population civile. Je me réjouis de l'amélioration de la coordination entre la MONUSCO et les Forces de défense populaires de l'Ouganda dans leur zone d'opérations commune. Il est essentiel de réaliser de nouveaux progrès pour que la Mission puisse s'acquitter pleinement des principales responsabilités relevant de son mandat.

81. L'augmentation récente du nombre de combattants des FDLR et de membres de leurs familles rapatriés au Rwanda constitue une étape encourageante. La MONUSCO continuera, en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de tout mettre en œuvre pour consolider ces acquis, notamment dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre des Accords de Washington.

82. Je suis profondément préoccupé par les signalements continus de restrictions des libertés politiques, lesquelles risquent d'entraver un dialogue national inclusif ainsi que les préparatifs en vue d'élections pacifiques, crédibles et représentatives en 2028.

83. La lutte contre les discours de haine est tout aussi essentielle au maintien de la cohésion nationale, et j'encourage le Gouvernement et le Parlement à accélérer l'examen et l'adoption de la proposition de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie. L'ONU se tient prête, notamment grâce aux bons offices de la MONUSCO, à soutenir des processus de dialogue inclusifs garantissant la participation de toutes les composantes de la société congolaise, y compris les femmes et les jeunes.

84. La République démocratique du Congo continue de faire face à d'immenses problèmes humanitaires. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'année dernière a reçu le financement le plus bas depuis près d'une décennie, tandis que les atteintes à la sécurité visant les travailleurs humanitaires connaissent des niveaux records. Les difficultés d'accès persistent, alors que les besoins ne cessent de croître. J'exhorte les autorités congolaises, les États Membres et les partenaires stratégiques à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à une intervention humanitaire qui porte ses fruits. Le personnel et les installations humanitaires doivent être protégés, et tous les acteurs humanitaires doivent se voir garantir un accès sans entrave. À cet égard, je condamne fermement la frappe de drone qui a coûté la vie au fonctionnaire de l'UNICEF le 11 mars et je réitère mes sincères condoléances à sa famille, à ses amis et à ses collègues de l'UNICEF.

85. Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale par intérim pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo. J'appelle toutes les parties prenantes à apporter un soutien sans réserve à mon nouveau Représentant spécial, James Swan, qui poursuivra mes bons offices dans le but d'aider le pays à jeter les bases d'une paix durable, de la stabilité et du développement durable.

